

NECROLOGIE

Nous renouvelons toutes nos condoléances aux membres de la famille de Mme PASCAL Jacqueline décédée le 4 juin dernier à l'âge de 93 ans et qui était jusque-là la doyenne de notre village. Elle repose désormais dans le cimetière communal.



Parallèlement, notre employé communal, Frédéric DESCOIN a eu la douleur de perdre son frère aîné, Thierry. Nous lui renouvelons ainsi qu'à sa sœur et ses proches nos biens sincères condoléances.

BENEDICTION DES SÉPULTURES DU CIMETIÈRE

Dans la perspective de la messe inaugurale de l'église Saint-Martin prévue samedi 11 novembre 2017 à 10 heures suivi de la cérémonie de commémoration de l'armistice à 11 heures, le père Jérémie, prêtre de l'équipe paroissiale de LORREZ LE BOCAGE a le projet de procéder à la bénédiction des sépultures du cimetière au mois de novembre prochain.

Les familles intéressées sont priées de se faire connaître auprès de la Mairie.

M-H. B

FESTIVITÉS DES 13 ET 14 JUILLET

Les festivités débuteront jeudi soir 13 juillet :

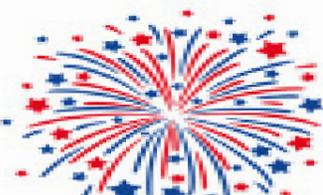
Tout d'abord, proposé par l'ALM, le repas suivi de la retraite aux flambeaux dans les rues de Montmachoux, avec l'animation musicale et le bal qui clôtureront la soirée.

Le lendemain vendredi 14 juillet à 11 heures, le maire prononcera le traditionnel discours républicain au cours duquel seront accueillis les nouveaux habitants de la commune.

Comme il est de coutume, il sera remis un dictionnaire encyclopédique aux deux futurs collégiens de la rentrée prochaine.

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera offert par la Mairie.

Fête Nationale



PERMANENCES D'ÉTÉ DE LA MAIRIE



Comme chaque année la Mairie sera fermée du VENDREDI 14 JUILLET au soir au LUNDI 21 AOÛT 2017 inclus. Durant cette période une **permanence** sera cependant assurée **tous les jeudis** de 18 H 30 à 19 H 30. Les permanences habituelles reprendront à compter du **MARDI 22 AOÛT 2017**. Bonnes vacances à toutes et tous !

Directeur de la publication :
Patrick Jacques
Rédacteur en chef :
Martine Dubois
Équipe rédactionnelle :
Martine Dubois,
Marie Hélène Blanchet,
Gérard Tournier,
Bernard Creton.
Maquettistes :
Paul & Jean-Paul Mauduit
Crédits photos :
Mairie de Montmachoux
PJM :
mairie.montmachoux@gmail.com

PJM
n° 38
19.220 euros
Compteur de la souscription publique

LE PETIT JOURNAL
DE MONTMACHOUX

Mairie

juillet 2017

LE MOT DU MAIRE :

A la mi-juin j'ai eu le plaisir de révéler par le biais d'un flash spécial le prix de l'eau désormais pratiqué dans notre commune à compter de la prochaine facture semestrielle VEOLIA courant juillet prochain : 4 €64 TTC le m³ au lieu des 9 € 10 subis jusque-là.

Je ne doute pas, même s'il ne s'est pas encore réellement manifesté, le soulagement de tous à pouvoir enfin bénéficier d'un prix de l'eau conforme à celui généralement pratiqué dans notre secteur et qui est la conséquence directe de notre intégration au 1er janvier dernier au sein de la Communauté de communes du Pays de Montereau.

Cette question étant définitivement réglée, il revient désormais à notre communauté de communes de prendre également en charge la « réhabilitation » de notre station d'épuration dont les performances actuelles ne répondent plus du tout aux normes d'épuration en vigueur.

J'ai participé au début du mois de juin avec Bernard CRETON à une réunion au siège de la Communauté de communes pour le lancement d'une étude confiée à la Société SAFEGE sur les pistes envisageables pour solutionner cette question.

Je n'énumérerai pas pour le moment les solutions envisageables pour remédier durablement à cette situation mais la plus radicale serait purement et simplement la désaffectation complète de notre actuelle station d'épuration et le raccordement de notre réseau d'assainissement via ESMANS à la station d'épuration de la Grande Paroisse.

L'étude précitée est destinée à évaluer d'une part le coût d'investissement des différentes solutions techniques envisageables et d'autre part le coût annuel de fonctionnement de ces dernières.

Le choix définitif sera dicté par le degré de performance épuratrice de chacune d'entre elles en corrélation avec les coûts en investissement et fonctionnement qui en résultent.

Je ne manquerai pas de vous tenir informés de l'évolution de ce dossier auquel nous sommes bien évidemment associés.

D'ici là je souhaite à tous un très bel été à Montmachoux et d'excellentes vacances à ceux qui en profiteront pour « prendre le large ».

Patrick JACQUES

RESPECT DE LA REGLEMENTATION COMMUNALE

Nous renouvelons à toute la population les consignes de circulation et de stationnement dans le village, et en particulier dans la Grande rue.

Ces dernières semaines nous avons eu à déplorer le fait que des animaux domestiques aient été tués à cause d'excès de vitesse aux entrées du village. Certes il n'y a pas que les Michamontois qui soient concernés, mais ce sera un premier pas si nous sommes attentifs à nos propres excès. Il est regrettable d'avoir à constater de façon répétitive des abus en matière de stationnements irréguliers et intempestifs qui, outre le fait d'être gênants pour tous les autres usagers de la route peuvent parfois être source d'accidents.

A notre demande, les personnels de la CCPM vont engager courant dernière semaine de juillet ou première semaine d'août (selon les conditions climatiques du moment), la remise en peinture de la signalisation routière dite horizontale (passages piétons, emplacements matérialisés de stationnement, stops etc...) dans la commune. Dès lors, il sera expressément demandé aux effectifs de la Gendarmerie de verbaliser systématiquement tout stationnement dans la Grande rue : sur les trottoirs ou en dehors des emplacements dûment prévus et matérialisés à cet effet.

Le Maire

VIGILANCE !

Avec les fortes chaleurs de ces derniers jours, pensons à la recrudescence de vipères. Dernièrement chemin des vignes un chien a été piqué par l'une d'entre elles. Un petit rappel de ce qu'il faut faire en cas de morsure :

Si vous vous faites mordre par un serpent français, chez vous ou lors d'une randonnée, assurez-vous en premier lieu qu'il s'agit d'une morsure de vipère. Pour cela, il faut que la blessure ait la forme de deux piqûres, tels deux crochets plantés dans la peau. Si ce n'est pas le cas, vous avez sûrement affaire à une morsure de couleuvre, non venimeuse et donc sans gravité. Le second réflexe dans le cas d'une morsure de vipère doit être l'appel des secours (Samu ou pompiers). La victime doit être rassurée, même si elle commence à ressentir des crampes et des engourdissements. La position allongée, avec immobilisation du bras ou de la jambe, est celle qui lui convient le mieux. En attendant l'arrivée des secours, un nettoyage de la blessure à l'eau et au savon, puis l'application d'un antiseptique peut être bénéfique.

Par contre, il faut prendre garde à ne pas inciser la plaie, ce qui pourrait surinfecter la morsure ou favoriser la nécrose des tissus. Autre idée reçue dangereuse, l'utilisation d'un garrot. Tout d'abord, celui-ci est inutile puisque le venin se répand tout de même dans le corps en longeant les gaines veineuses, mais il peut également provoquer des nécroses graves.

Les bagues et bracelets doivent donc être retirés sous peine de jouer le rôle de garrot.

Il est également inutile d'aspirer le venin et de prendre de l'aspirine. De même, tout ce qui accélère le rythme cardiaque de la victime est à éviter comme le fait de la soutenir ou les excitants (thé, café, alcool) puisque cela favorise la diffusion du venin dans le corps. L'injection d'un sérum est à proscrire aussi.

En effet, il présente un risque d'allergie et de réaction inattendue. Il doit donc être réservé au médecin. L'hospitalisation ne doit être réalisée qu'à partir du stade 1. Elle se fait généralement en 24 heures et le traitement sera fonction des symptômes. A partir du stade 2, la victime doit être déplacée en transport médicalisé et hospitalisée pendant 3 à 4 jours avec immunothérapie antivenimeuse.

L'hospitalisation est particulièrement indiquée chez la femme enceinte car le venin est un poison pour le fœtus.

M.D.

RAPPEL CONCERNANT LE RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Nous tenons à rappeler que le ramassage des encombrants fait l'objet de règles précises et que nous ne pouvons pas y mettre tout et n'importe quoi.

Pour mémoire, les déchets acceptés sont :

- Les produits encombrants, qui en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelles des déchets résiduels provenant de la consommation courante des ménages et devenus hors d'usage, tels que : meubles et mobiliers divers, literie (matelas, sommier), moquette, planches, PVC (résidus du bricolage familial), polystyrène... dont la longueur n'excède pas 2 mètres et le poids 50 kg.

En revanche, les déchets tels que :

- La ferraille, les déchets électriques et électroniques (petit et gros électroménager, télévision..), les encombrants provenant de l'activité industrielle, les déblais et gravats, les fils de fer barbelés et grillages, les déchets de jardins et végétaux, les déchets ménagers spéciaux liquide ou toxiques, les cartons sont refusés et doivent être directement portés en déchetterie.

Vous pouvez retrouver l'intégralité de ces prescriptions sur le **site du SIRMOTOM.**

Merci à toutes et tous d'apporter une attention particulière à ce que vous déposez à ce titre. M.D



KERMESSE DES ECOLES

Comme l'an passé, l'association des parents d'élèves des écoles du Bresmont a organisé le samedi 24 juin dernier leur kermesse annuelle parvis de la Mairie et rue de l'école, bénéficiant pour la circonstance d'un temps particulièrement ensoleillé et chaud.

Notre village est le cadre de cette kermesse pour la 2ème année consécutive et tous, parents, enfants comme enseignants semblent apprécier le site.

Montmachoux demeure par conséquent à leur disposition pour une éventuelle nouvelle édition.



CEREMONIE DU 8 MAI

Le lundi 8 mai dernier afin de commémorer la fin de la seconde guerre mondiale (8 mai 1945), nous nous sommes retrouvés au Monument aux Morts pour le traditionnel dépôt de gerbe, en mémoire des anciens combattants morts pour la France. La présence d'un groupe important de Sapeurs-pompiers, de la fanfare de la Renaissance Voulxoise et d'habitants du village démontrent l'intérêt porté aux événements tragiques qui ont marqué l'histoire de notre pays.

M.D.



CONCOURS DE PÉTANQUE

Samedi 24 juin l'A.L.M. a organisé son concours de boules en nocturne où 6 équipes se sont affrontées pendant 2 heures sur le terrain communal et c'est l'équipe de Thoury-Férrottes qui en est sortie vainqueur.

La soirée s'est prolongée autour d'un barbecue réunissant près de 40 convives dans une ambiance joyeuse.

Rendez-vous est pris pour l'année prochaine.

M.D



ACTIVATION DE LA VIDEOPROTECTION



Je vous rappelle que notre commune s'était associée au début de l'année 2015 à une étude réalisée par le référent sûreté de la Gendarmerie nationale avec plusieurs communes de notre secteur :

LORREZ LE BOCAGE, EGREVILLE, VOULX, NOISY RUDIGNON, THOURY FERROTTE et FLAGY, pour le développement d'un projet de vidéoprotection.

La commune pour se faire a obtenu par arrêté préfectoral du 19 avril 2015 l'autorisation de la mise en place d'un tel dispositif constitué dans le cas d'espèce de deux caméras avec une conservation des images sur la durée légale maximale de 30 jours et par conséquent un effacement automatique dans le serveur dès le 31ème jour.

Les travaux ont été intégralement réalisés par l'entreprise IBS'ON dirigée par M. Dominique ANCHER, société à laquelle toutes les communes « partenaires » de ce projet ont décidé de faire appel notamment en raison de ses compétences reconnues en matière de liaisons hertziennes ; procédé technique mis en place pour assurer la transmission des images entre les caméras et le serveur installé en Mairie.

Ces travaux d'installation et de paramétrages ont été réalisés à compter de la mi-mai dernier avec outre la réalisation d'une alimentation électrique spécifique des caméras, le paramétrage proprement dit du serveur selon les prescriptions de l'arrêté préfectoral et la formation ad hoc du Maire et du 1er Adjoint pour l'extraction éventuelle des images sur réquisitions des officiers de police judiciaires de la Gendarmerie.

Je vous rappelle que ce dispositif constitue un moyen supplémentaire de prévention et de dissuasion à la commission d'actes délictueux et le cas échéant de facilitation pour la résolution d'enquêtes judiciaires.

Je vous indique que notre commune, grâce à l'engagement et la ténacité de son équipe municipale, a obtenu finalement une participation financière de l'Etat de 80% du coût global des travaux (Fournitures et main d'œuvre) et en conséquence un coût communal résiduel de 1.580 €.

Ce coût me paraît personnellement très modique au regard du surcroît de sécurité que notre commune peut attendre et espérer de ce dispositif.

Suite à la mise en place des panneaux réglementaires d'informations à toutes les entrées du village réalisés sur commande et personnalisés avec le Logo de la Commune, le dispositif de vidéoprotection a été activé Jeudi 15 juin 2017 à 16 heures ; activation notifiée par courrier adressé à M. le Préfet de Seine-et-Marne conformément aux prescriptions de l'autorisation administrative précitée.

Le Maire



CONCERT D'INAUGURATION DE L'EGLISE

Le dimanche 30 avril dernier a eu lieu le concert d'inauguration de l'Eglise clôturant la fin des travaux du chœur et de la sacristie.

En présence d'une centaine de personnes, dont l'équipe paroissiale du secteur de Lorrez le Bocage, les Maires de Chevry en Sereine et Flagy, les Michaomontois et amis en nombre, la Chorale Double Croche nous a assuré une prestation de qualité qui a ravi le public.

Pour clôturer ce bel après-midi nous nous sommes retrouvés autour du verre de l'amitié offert par la Mairie.

Merci à toutes et tous de votre participation.

M.H. B



SOUSCRIPTION PUBLIQUE

Le compteur de la souscription publique pour la restauration de l'église Saint-Martin indique désormais la somme de 19.220 € soit un gain de 1.200 € depuis la précédente édition du PJM de mars dernier.

En remerciant ces derniers donateurs, je sollicite de nouveaux dons afin d'atteindre au plus vite le chiffre des 20.000 € de fonds collectés, de nature à justifier une nouvelle participation financière de la Fondation du Patrimoine, au même titre que la première, à hauteur de 5.000 € pour consacrer les 10.000 premiers euros collectés.

Merci d'avance à tous ceux qui y répondront favorablement.

Le Maire, Patrick JACQUES



Un peu d'histoire de notre village

Gilles Petit est né en 1928 à Montmachoux.

Sa maison c'était, de Père en fils :

le café-tabac-billard, l'épicerie, la poste (*cabine téléphonique, timbres...*), le dépôt de gaz et de carburant (*pour mobylette*), la salle de danse du village, la salle de cinéma puis, plus tard, un restaurant.

Aujourd'hui, sa petite fille Sarah y habite avec son mari Jérôme et leurs deux enfants.

Gilles travaillait à la SILEC et Denise, son épouse tenait le commerce. Tous les deux étaient accueillants et serviables, un couple sur qui on pouvait compter



N'hésitez pas à venir contempler cette remarquable maquette réalisée par Gilles PETIT, « Don de la famille PETIT à la commune » Elle est exposée dans l'Eglise de Montmachoux



La maison sur la place du village où est né Gilles PETIT (1928 - 2008)

Gilles PETIT était non seulement doué pour Les travaux manuels minutieux (comme la maquette de l'Eglise Saint Martin, celle du puits des Beaux Pins, etc...) et passionné du modélisme, mais il était aussi très actif au sein des Associations du village. Il était notamment Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers du Pays vers 1960 et Président de l'ALM de 1981 à 1995. Grâce à lui, les habitants de la commune ont connu des voyages (de plusieurs jours parfois), des fêtes, des bals, des vide-greniers, des kermesses, le Noël pour les enfants, la galette pour les anciens, des spectacles à Paris ou ailleurs, etc... Il fallait beaucoup d'organisation, d'efforts et de préparation pour réussir la bonne ambiance qui régnait grâce à lui. Les habitants du village n'auraient jamais connu ces animations si une personne comme Gille PETIT n'avait pas été là. Une lourde responsabilité pesait sur ses épaules mais le bénévolat faisait partie de son quotidien.

Je n'ai que de bons souvenirs de Gilles & Denise et les larmes me viennent en pensant à notre grande amitié passée.

Marie Thérèse PICOT